

L'INFORMATION MUNICIPALE

VOLUME 35 N° 1

MARS 2021

LA VILLE REND HOMMAGE À M. GRAVEL

Cette édition de l'Information municipale est entièrement dédiée à notre ancien maire, M. Olivar Gravel. Au travers de ces pages, vous trouverez divers hommages destinés à M. Gravel. Celui-ci aura consacré près d'un demi-siècle au service de sa ville et de sa région. Nous tenons à le remercier pour tout ce qu'il a fait pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, pour ses citoyens.

SOMMAIRE

- 2. CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE | MAIRE SUPPLÉANT
- 4. MOTS DES CONSEILLÈRES | MADA
- 5. HOMMAGE À M. GRAVEL
- 7. VIE MUNICIPALE
- 9. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISTOIRE
- 12. RÈGLEMENTS
- 14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



VOIR PAGE 5



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

www.vsjs.ca
@villesaintjosephdesorel

CONSEILLERS



Serge Baron
450 742-5818



Jean-Guy Cournoyer
450 743-8779



Mélanie Gladu
450 746-7450



Michel Latour
450 746-8965



Jacques Renaud
450 743-7803



Ginette Richard
450 742-0660

CONSEIL EN BREF

COMMISSION PERMANENTE DU 14 DÉCEMBRE 2020

CP-20-235. Salle du Conseil – Rénovations - Octroi du contrat :

Le Conseil octroie, à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, le contrat pour la rénovation de la Salle du Conseil prévue à l'appel d'offres publiques no 20201210-VSJS, au prix soumis de 169 898,56 \$, taxes incluses.

CP-20-240. Fleurons du Québec - Achat de produits floraux pour la distribution aux citoyens - Octroi du contrat :

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'objet mentionné en rubrique à la compagnie Villiard Serres et Jardins au montant soumis de 7 641,81 \$, taxes incluses.

CP-20-241. Fleurons du Québec - Aménagement floral des jardinières de lampadaires et espaces municipaux - Octroi du contrat :

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'objet mentionné en rubrique à la compagnie Villiard Serres et Jardins au montant soumis de 18 623,08 \$, taxes incluses.

CP-20-247. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale - Municipalité alliée contre la violence conjugale – Appui :

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se déclare comme une VILLE alliée contre la violence conjugale.

COMMISSION PERMANENTE DU 18 JANVIER 2021 :

CP-21-001. Appel d'offres sur invitation - Salle des caucus – Rénovation :

La Commission permanente recommande de procéder à un appel d'offres sur invitation au cours du mois de février 2021.

CP-21-007. Marché Urbain Pierre-De-Saurel - Demande de service - Été 2021 - Potager communautaire :

La Commission permanente recommande de demander au Marché Urbain Pierre-De Saurel de déposer une offre de service pour l'utilisation du jardin communautaire situé au coin des rues Chevrier et Léon XIII.

CP-21-017. UMQ - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect :

Le Conseil municipal adhère à la déclaration

d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

COMMISSION PERMANENTE DU 1ER FÉVRIER 2021 :

CP-21-019. Décès de l'ancien maire Olivar Gravel : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel verse, à la mémoire de M. Olivar Gravel, un don de 500,00 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel ainsi qu'un don de 500,00 \$ à Parkinson Québec, ceci afin de respecter les vœux de la famille de ce dernier.

CP-21-02. Politique des inscriptions Liges Old Timer et Young Timer – Abolition :

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel abolie la politique d'inscriptions aux ligues des Old Timer et Young Timer et offre aux responsables desdites ligues la priorité de la plage horaire desdites heures de glace pour la prochaine saison et, à défaut de l'acceptation par lesdits responsables, d'offrir lesdites heures de glace pour location à d'autres locataires.

CP-21-026. École Martel - Réaménagement de la cour :

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel étudie divers emplacements pour l'aménagement d'une patinoire extérieure ainsi que les coûts afférents et qu'elle s'informe auprès d'Hydro-Québec de la possibilité d'installer la patinoire extérieure sur leur terrain, entre le Centre Récréatif Aussant et le cimetière, et des modalités s'y rattachant.

CP-21-027. Aînés-actifs - Été 2021 - Programme d'exercices en plein air :

La Commission permanente recommande d'adhérer au programme d'exercices en plein air pour la saison estivale 2021, offert par Mme Céline Gariépy le jeudi, du 20 mai au 5 août 2021, et que le coût applicable soit payé sur présentation de la facture par la responsable et de déduire le financement de la MRC de Pierre-De Saurel advenant sa participation.

Chers citoyens, chères citoyennes,

En écrivant ces lignes du « Mot du maire », je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour M. Olivar Gravel. C'est à travers le bulletin municipal qu'il a fondé que je désire lui rendre hommage. M. Gravel a fondé l'Information municipale il y a près de 35 ans. Pour lui, il était très important de rendre compte, d'informer les citoyens sur ce qui se passait dans leur ville.

Il prenait une multitude de notes lors des rencontres auxquelles il assistait. M. Gravel avait la tête emplie d'informations. Nous poursuivons aujourd'hui cette façon de vous informer.

Au fil des ans, M. Gravel aura marqué mon parcours à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Il aura été un mentor présent pour plusieurs personnes qui ont croisés son chemin. Il avait cette capacité de transmettre sa passion pour le service aux citoyens. Il aimait transmettre ses connaissances. Il aura consacré près d'un demi-siècle au service de sa ville et de sa région. Peu de personnes en politique peuvent se vanter d'avoir fait autant, d'avoir duré un aussi grand nombre d'années. Je veux le remercier pour tout ce qu'il a fait pour nous, pour ce qu'il a fait au bénéfice de ses citoyens. Nous lui serons toujours reconnaissant de son apport dans notre communauté.

Afin de donner la chance aux citoyens de lui rendre hommage, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a mis à la disposition du public un registre électronique de condoléance. Vous pouvez vous rendre sur notre site web (www.vsjs.ca). Vous y retrouverez un endroit pour rendre un hommage et un mot de sympathies à l'attention de M. Gravel.

En terminant, je veux prendre le temps de remercier tous les citoyens qui ont participé au concours de la Féerie des lumières. Je veux féliciter nos gagnants. Vous avez tous égayé notre période des Fêtes. En espérant pouvoir vous retrouver en personne pour la prochaine édition. D'ici là, nous devons continuer de prendre nos précautions et suivre les consignes de la Santé publique pour diminuer les risques de propagation du virus.



Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



MAIRE SUPPLÉANT | DU 15 MARS AU 12 JUILLET 2021

JACQUES RENAUD

Monsieur Jacques Renaud a été élu pour la première fois en novembre 2005. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental (Ville et Rio Tinto Fer et Titane), Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité d'information (bulletin municipal), Comité de Sécurité Incendie, Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch (substitut) et Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (substitut).

MÉLANIE GLADU, MAIRE SUPPLÉANT DU 16 NOVEMBRE 2020 AU 15 MARS 2021

MOTS DES CONSEILLÈRES



Aujourd'hui, je rends hommage à M. Olivar Gravel, qui a été au service de sa ville durant plus de quatre décennies. Ce sont deux générations de citoyens, qui l'ont connu. Par son calme, sa patience, sa persévérance et son esprit d'équipe, il a mérité le respect de ses pairs. Il connaissait tout le monde et savait répondre aux besoins des gens. Même s'il avait beaucoup à faire avec ses rôles d'enseignant, de maire ou encore avec ces tâches à la MRC de Pierre-De Saurel, il n'oubliait pas sa famille et savait trouver du temps pour elle. Pour moi, il restera pour toujours un homme d'exception.

Ginette Richard, conseillère

Bonjour à tous les citoyens,

Aujourd'hui, j'aimerais vous donner des nouvelles sur le comité de la famille où je siège depuis le début de mon mandat.

Le comité de la famille se penche présentement sur une politique en développement social. Cette politique vise à inclure toutes les instances à participer pour améliorer notre belle région! Nous travaillons aussi à revoir la politique Municipalité amie des aînés. Il y a eu des consultations publiques avant la pandémie et nous avons formé un comité MADA, pour nous aider à réviser notre politique à Saint-Joseph. Dans notre comité, nous avons M. Vincent Deguise, Mme Raymonde Latour, Mme Liette Lesieur, Mme Louise Roy, Mme Nicole Kiopini, ainsi que moi-même.

Tout au long de notre démarche, nous serons accompagnées aussi de Mme Tania Salembier de la Firme Zel. En terminant, je tiens à vous souhaiter un beau printemps et en espérant pouvoir vous revoir bientôt.

Mélanie Gladu, conseillère



MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

NOMINATION COMITÉ LOCAL: MADA

Le Conseil municipal est fier de nommer son nouveau comité local Municipalité Amie des Aînés. Il sera composé des personnes suivantes : Mélanie Gladu (Représentante des questions familiales et des aînées et Conseillère municipale), Vincent Deguise (Maire), Raymonde Latour (Employée), Nicole Kiopini (Représentante de l'organisme Le Chez-Nous de St-Joseph), Alette Lesieur (Citoyenne) et Louise Roy (Citoyenne).

Le comité se réunira prochainement pour une première rencontre.

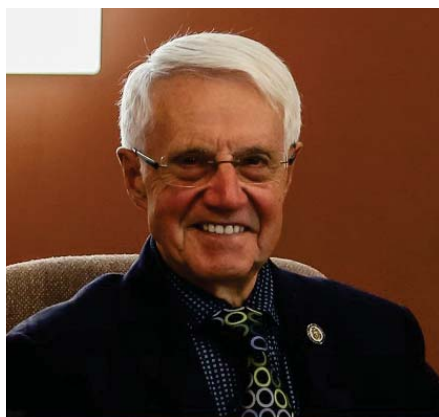


HOMMAGE À M. GRAVEL

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel annonce avec tristesse le décès de M. Olivar Gravel qui a œuvré à titre de maire de Saint-Joseph-de-Sorel de 1975 à 2017. M. Gravel est décédé au matin du 22 janvier 2021. Avant de devenir maire, M. Gravel a été conseiller municipal de 1969 à 1975. Il aura donc cumulé 48 ans de vie politique active. Pendant ces années, il aura été préfet de la MRC du Bas-Richelieu, devenue la MRC de Pierre-De Saurel, pendant 16 ans. Peu de politiciens cumulent autant d'années en politique.



M. Gravel était un homme qui avait à cœur sa municipalité et ses citoyens. Le maire Vincent Deguise réagissait ainsi : « J'ai eu l'honneur de siéger à ses côtés pendant un mandat. Il m'aura beaucoup appris. Il m'aura surtout appris le sens du citoyen, il avait une grande proximité avec eux. Il m'aura transmis des valeurs d'engagement dans notre communauté et pour le bien-être de celle-ci. C'est une page importante de notre histoire qui se tourne avec le départ de M. Gravel. »



M. Gravel avait à cœur l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Pendant ses années, il aura fait en sorte que Saint-Joseph-de-Sorel soit un endroit où il fait bon vivre et où les gens se sentent bien. Il se sera d'ailleurs investi dans l'aménagement horticole de sa ville en adhérant au programme des Fleurons du Québec. La Ville recevait d'ailleurs, en novembre dernier, son quatrième fleuron. Les membres du Conseil lui avaient dédiés l'obtention de ce mérite pour tout le travail que M. Gravel avait fait en ce sens. En 2018, pour lui rendre hommage de son vivant, la Ville inaugurait le parc Olivar Gravel situé sur le terrain de l'ancienne église. La grande salle municipale porte aussi son nom.

Au nom du Conseil municipal, des employés et des citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à ses quatre enfants, ses petits-enfants, ses frères, ainsi que tous les autres membres de la famille, les proches et toutes les personnes qui ont connus M. Gravel à travers les années. Les drapeaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ont été placés en berne, en son honneur.

M. Gravel, nous ne saurons jamais assez bien vous remercier pour toutes ces années de dévouement et d'engagement dans votre communauté.



VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour 2021, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 22 et 23 mai 2021;
- Les 29 et 30 mai 2021;
- Les 5 et 6 juin 2021;
- Et les 14 et 15 août 2021.

Il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence), doit se dérouler entre 8h00 et 20h00 et la propriété où se tient la vente de garage doit être dégagée et nettoyée à la fin de la période autorisée.

COURS DE PREMIERS SOINS



Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec **Mme Sophie Dufresne** (Fondation des maladies du cœur) au **450 881-1322** ou au formationsecourismesd@gmail.com



FORMATION EN SECOURISME
SOPHIE DUFRESNE

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2021, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins. Cependant, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au Parc de la Pointe-aux-Pins. La passe est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2021.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Étudiant(es),

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit : médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants résidents, sur présentation d'une pièce justificative, 100 % du coût du cours, une fois ce dernier réussi, et seulement 50 % dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N. B. Vérifiez si votre carte de sauveteur est expirée.



Ville Saint-Joseph-de-Sorel
ALERTES MUNICIPALES

Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT



Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL

INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !

ville@vsjs.ca • 450 742-3744



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



alerte



avis
important

NOTRE COMMUNAUTÉ

BAC DE JARDINAGE

Maintenant quatre ans que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre à ses citoyens la possibilité de louer gratuitement un bac de jardinage, situé sur le terrain du parc Olivar Gravel. Les formulaires d'inscription seront disponibles à la mi-mars à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville (www.vsjs.ca). Veuillez prendre note que les citoyens ayant possédés un bac à l'été 2020 seront priorisés. Si vous désirez recevoir plus amples informations, veuillez contacter le bureau administratif de l'Hôtel de Ville, au **450 742-3744**.



CONCOURS DU TEMPS DES FÊTES ET DE LA FÉRIE DES LUMIÈRES

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE LA FÉRIE DES LUMIÈRES :

- 1^{re} place - 209-211, rue Saint-Joseph
- 2^e place - 106, rue Pie IX
- 3^e place - 816, rue Montcalm
- 4^e place - 123, rue Élisabeth
- 5^e place - 921, rue Montcalm

LES GAGNANTS DU CONCOURS DU TEMPS DES FÊTES :

- Quartier #1 - 227, rue Moreau
- Quartier #2 - 322, rue McCarthy
- Quartier #3 - 408, rue Cadieux

Pour connaître la liste complète des gagnants de participation aux votes de la maison la mieux décorée, consulter notre page Facebook ou rendez-vous sur notre page Youtube afin de visionner la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 février 2021.

JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE

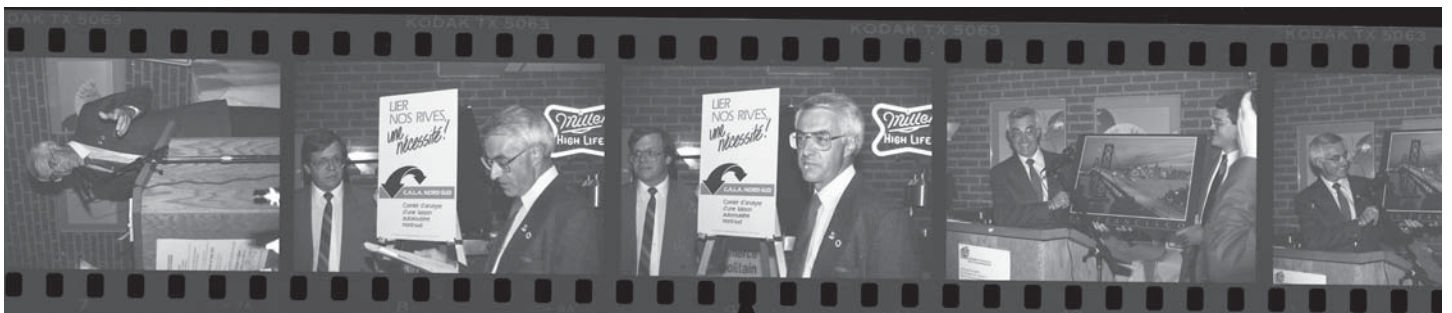
Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel vous invite à participer à la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le samedi 22 mai 2021. Cette année, une collecte sans contact s'effectuera de porte en porte. Plus d'information seront disponible sous peu.



PETIT MOMENT D'HISTOIRE

À l'automne 1989, le comité d'analyse sur une liaison autoroutière rive nord – rive-sud, dont Monsieur Olivar Gravel faisait partie, lançait son projet de pont-tunnel pour relier les deux rives (nord et sud). Ce projet, rappelons-le, avait pour but de rapprocher la région de Lanaudière de la frontière américaine, mais aussi de faire la communication entre l'autoroute 30 (rive sud) et l'autoroute 40 (rive nord). Le lien direct entre elles aurait été un atout pour le développement économique des villes avoisinantes, et même un trajet vers Québec, sans avoir à utiliser la route 122, entre Yamaska et Saint-Germain-de-Grantham. Contrairement au traversier, qui était contraint sur plusieurs éléments (temps, coût et temps d'attente), un pont-tunnel serait construit sans ces mêmes contraintes nommées ci-haut.

M. Gravel croyait à ce projet, bien que peu de gens en étaient enclins. Afin de le remercier pour son implication dans le projet, la Chambre de commerce lui avait remis un laminé du prestigieux pont de San Francisco.



P027, S12, SS7, SSS4, D2

Source : Journal Les 2 Rives, 26 septembre 1989



SOUTIEN INFORMATION RESSOURCE

BESOIN D'AIDE ?
Soyez attentifs aux autres.
Offrez votre aide ou réferez-les aux organismes ci-dessous.

COVID-19





ALIMENTATION

Groupe d'entraide Sorel-Tracy :	450 746-5611
Centre d'Action bénévole du Bas-Richelieu :	450 743-4310
Dépannage alimentaire mercredi de 12h 30 à 15h 30 Service de popote roulante	
La Porte du Passant :	450 743-4803
Repas pour emporter 11h 15 à 12h 45 Halte-repos de 8h à 15h	
Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel :	450 785-2875
La popote roulante et le transport médical	1-844 440-2874
Carrefour communautaire Saint-Roch-de Richelieu :	450 785-3515
Popote roulante, dépannage alimentaire, repas à l'école	



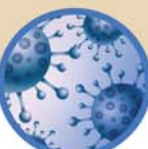
SOUTIEN

Accueil psychosocial MRC de Pierre De Saurel :	450 746-4545
Lundi au vendredi 8 h à 21 h, Samedi et dimanche : 8 h à 16 h	
La Traversée, Centre de prévention du suicide :	450 746-0303
Services 24h/7j	
L'Ardoise groupe d'alphabétisation populaire	450 780-1016
Association de la déficience intellectuelle de la région de Sorel-Tracy :	450 743-0664
Association des Aidants(es) Naturels(les) Du Bas Richelieu :	450 730-0880
Groupe d'entraide l'Arrêt-Court :	450 743-6071
Pour personnes vivant de l'anxiété	
Le Vaisseau d'or :	450 743-2300
Entourage d'une personne atteinte de maladie mentale boîte vocale	
Maison La Source :	450 743-2821
Hébergement femme	
Maison Le Passeur :	450 743-8403
Soutien téléphonique homme	
Maison la Margelle :	450 746-2788
(dépendance) 24 h/7j 1 866-446-2788	
Santé mentale Pierre-de Saurel Québec :	450 746-1497
suivi individuel	
SOS violence conjugale :	1-800 363-9010
Soutien téléphonique	
Travailleuse de rue :	450 846-1283
• URGENCES : 911 locale	
FAMILLE	
Carrefour Naissance-Famille :	450 743-0359
Soutien famille	
Ligne Parents :	1-800-361-5085
Jeunesse J'écoute :	1-800-668-6868



AÎNÉS

Travailleuse de milieu pour aînés :	450 881-7017
Soutien téléphonique	
Programme PAIR :	450 780-5600
Système d'appel quotidien personnalisé poste 5200	
Centre d'écoute Montérégie :	450 658-8509 et 1-877-658-8509
Vivre et vieillir chez soi Bas-Richelieu :	450 743-1584
du lundi au mercredi	
Regroupement pour la santé des aînés Pierre-de Saurel :	450 855-3737
Soutien téléphonique	



SANTÉ

• Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux, de la fièvre ou une perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale, vous pouvez composer Pour les personnes malentendantes (ATS), le 1 800 361-9596 (sans frais).	450 644-4545 1 877 644-4545 (sans frais) 1 800 361-9596
• Info santé : 811	
Pharmacies : Veuillez contacter votre pharmacie locale	



DROITS ET EMPLOI

Carrefour Jeunesse-emploi Pierre-De Saurel :	450 743-1441
L'Orientheque :	450 730-0181
Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel-Tracy :	450 556-1224
Action logement Pierre-De Saurel :	450 881-1910
Association Coopérative Économie Familiale Montérégie-Est (ACEF) :	450 908-0929
Organisme de défense des droit sociaux de Richelieu :	450 743-4804
Collectif de défense des droits de la Montérégie :	450 746-7308 / 1-877-771-1164
Boîte vocale	

Ressources disponibles dans la MRC de Pierre-De Saurel
ACCUEIL PSYCHOSOCIAL MRC DE PIERRE DE SAUREL : 450 746-4545 poste 5133

Aide-mémoire – début de la vaccination



L'opération de vaccination contre la COVID-19

- La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes.
- Elle est réservée aux personnes faisant partie des **groupes prioritaires** pour le moment. Les vaccins sont disponibles graduellement.

Groupe admissible

- **Personnes de 85 ans et plus**
(année de naissance 1936 ou avant)
- La **prise de rendez-vous est obligatoire.**
- La séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

Précision :

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants :

- Elle est âgée de 70 ans et plus.
- Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.

Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.

La vaccination à domicile n'est pas possible.

Si la personne ne fait pas partie du groupe en cours de vaccination :

- Elle doit éviter de téléphoner ou de se présenter sur place pour se faire vacciner.
- Elle sera informée au moment opportun lorsque son groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous

Début de la prise de rendez-vous **25 février, à 8 h**, partout au Québec.

- Rendez-vous en ligne (sur le Web) : **Québec.ca/vaccinCOVID**
- Rendez-vous téléphonique : **1 877 644-4545**

La prise de rendez-vous en ligne doit, dans la mesure du possible, être privilégiée.

Sites de vaccination :

- Acton Vale, Boucherville (2), Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Bruno-de-Montarville, Sorel-Tracy.

Si la personne a des questions de santé sur la vaccination :
référez-la au 8-1-1



 VILLE DE SOREL-TRACY VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL Sainte-Anne-de-Sorel 450 743-3336	GRILLE TARIFAIRE 2020					
	BILLETS UNITAIRES				CARTE MENSUELLE	
	QUANTITÉ					
		1 à 9	10 à 24	25 et plus	Chaque	
TARIF ORDINAIRE	5,25 \$	5,00 \$	4,50 \$	104,50\$		
TARIF RÉDUIT	3,50 \$	3,35 \$	3,00 \$	68,50 \$		
Pénalités - 5,00\$ Pénalité (absence) - 10,00\$ Carte d'accès (coût annuel) - 2,00\$						
LUNDI AU VENDREDI						
*6h00	*6h25	7h25	8h00	8h25	9h15	10h15
11h15	12h15	13h15	13h45	14h15	15h15	15h45
16h15	16h45	17h15	18h15	19h15	20h15	21h15
SAMEDI ET DIMANCHE						
*7h25	*8h25	9h15	10h15	11h15	12h15	13h15
14h15	15h15	16h15	17h15	18h15	**19h15	**20h15
**21h15						
JOURS FÉRIÉS						
*7h25	*8h25	9h15	10h15	11h15	12h15	13h15
14h15	15h15	16h15	17h15			
* Note: les deux (2) premiers départs du matin, du lundi au dimanche, doivent être réservés la veille.						
** Note: les départs munies de ** doivent être réservés avant 17h30.						
HORAIRE DES JOURS FÉRIÉS			LISTE ET HORAIRE DES POINTS DE VENTE			
Jour de l'an	Aucun services, bureau fermé***		Bureau du Taxibus (STACR)	Adresse: 56 rue Charlotte, bureau 320 Titres disponibles: Cartes d'accès, billets, cartes mensuelles. Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au vendredi: 6h00 à 20h30 Fin de semaine: 7h45 à 17h30		
Lendemain du jour de l'an (2 jan.)	Service jours fériés		Terminus d'autobus de Sorel-Tracy	Adresse: 250 boulevard Poliquin Titres disponibles: billets et cartes mensuelles. Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au vendredi: 10h00 à 18h00 Fin de semaine: Fermé		
Dimanche de Pâques	Service jours fériés			Adresse: 300 boulevard de Tracy Titres disponibles: billets et cartes mensuelles. Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au vendred: 8h30 à 16h00		
Vendredi Saints	Service de fin de semaine			Adresse: 69 rue Prince Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Lundi de Pâques	Service de fin de semaine		Pharmacie Brunet (secteur sorel)	Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Fête des Patriotes	Aucun services, bureau fermé***			Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Saint-Jean-Baptiste	Aucun services, bureau fermé***		Pharmacie Brunet (secteur Tracy)	Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Fête du Canada	Aucun services, bureau fermé***			Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Fête du travail	Aucun services, bureau fermé***		Pharmacie Brunet (secteur Tracy)	Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Action de Grâce	Aucun services, bureau fermé***			Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Noël	Aucun services, bureau fermé***		Pharmacie Brunet (secteur Tracy)	Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
Lendemain de Noël (26 déc.)	Service réduit: 12h15 - 13h15 14h15 - 15h15 - 16h15 - 17h15			Adresse: 7000 avenue de la Plaza Titres disponibles: cartes mensuelles Heures d'ouverture pour la vente: Lundi au dimanche: 9h00 à 21h00		
** Note: Pour planifier un déplacement le jour ouvrable suivant un jour férié, vous devez réserver au plus tard le jour ouvrable précédant ce même jour férié.						

MARDI ET JEUDI DÈS 9 H

AÎNÉS ACTIFS EN MODE VIRTUEL

Rendez-vous à :
www.facebook.com/mrcdepierredesaurel

MRC 
DE Pierre-De Saurel

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 14)** ;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un conteneur permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 14).**

NEIGE

Il constitue une nuisance le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers,

trottoirs, dans un parc ou stationnement à l'usage du public, tout autre endroit public, etc.

STATIONNEMENT

Lors de la période hivernale, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur le chemin public entre 1h00 et 6h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUDIT RÈGLEMENT.



Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy (QC) J3R 3R4
centreatanimalier.pierredesaurel@gmail.com



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS



La collecte de résidus verts s'effectuera dans la semaine du 9 mai 2021.

COLLECTE DE BRANCHES



La collecte de branches s'effectuera dans la semaine du 13 juin 2021.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue aussi le jeudi, à toutes les semaines, durant la période du 4 avril au 30 septembre 2021. Pour les mois d'octobre et de novembre, les dates seront disponibles ultérieurement.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du 3 décembre 2020 au 27 mars 2021, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 16h00. Le service est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel, sans frais. Pour plus d'information contactez le : 450 743-2703, poste 0.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (béton, ciment, bois, gypse, plâtre, bardeaux d'asphalte, isolants, etc.) • Résidus verts (feuilles, branches et résidus de jardin) • Meubles et appareils électroménagers • Pneus • Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel • Déchets d'équipements électriques et électroniques • Lampes au mercure (tubes fluorescents, à induction ou UV, lampes fluocompactes, lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres) • Matières recyclables.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les pièces d'auto (sauf les pneus et les batteries), les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun), la terre contaminée, le Bisphénols polychlorés (BPC), les armes, explosifs et feux d'artifice.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recylo-Centre, situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : AUCUNE EN MARS • 8 AVRIL • 6 MAI • 10 JUIN 2021



MATIÈRES ACCEPTÉES :

Abri d'auto • ABS • Baignoire • Balançoire • Barbecue au gaz propane • Bicyclette • Bureau • Chaise • Chaise berçante • Chauffe-eau • Commode • Desserte • Divan • Douche • Évier • Fauteuil • Fournaise • Gros objets • Gros rebuts • Lavabo • Lit • Matelas • Meubles • Plastique agricole souillé de terre • Poussette • Réservoir d'eau chaude • Sapin de Noël artificiel • Sofa • Sommier • Table • Table de chevet • Tapis • Toile de piscine • Toilette • Tuyau ABS • Vélo • etc.

MATIÈRES NON-ADMISSIBLES :

Les matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), les pièces d'autos (y compris les pneus).

DISPOSITION DES MATIÈRES :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci.

MATIÈRES SUR DES REMORQUES :

Afin d'éviter tout incident et confusion (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de s'en départir), les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

IMPORTANT : Afin d'éviter qu'un contenant dont le propriétaire ne souhaite pas se départir soit ramassé avec les matières mises à l'intérieur, mettez les matières dans des sacs ou dans des boîtes dont le poids ne doit pas dépasser 10 kg ou 22 lb.

MISSION : RÉDUCTION ! : Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel, au **450 743-2703**.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation et est un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsqu'ils sont déposés à côté de celui-ci.

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veuillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021 coûteront 35 \$.

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

Les étiquettes 2021 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8h30 à 16h30

Vendredi :
8h30 à 13h00

Le bureau est accessible sur
rendez-vous seulement.

Veuillez nous contacter
par téléphone ou par courriel

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7h00 à 12h00 | 13h00 à 17h00

Vendredi :
8h00 à 12h00

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 15 mars, 19 avril, 17 mai et 21 juin 2021

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le
vendredi 2 avril et les lundis 5 avril et 24 mai 2021.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet
de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que
les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 23 mars, 27 avril, 25 mai et
29 juin 2021

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 17 mai 2021

Troisième versement : 16 août 2021

Quatrième versement : 15 novembre 2021

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 6h00 du
matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout
chemin public ou place publique.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire
de la Ville **du 15 octobre** d'une année **au 15 avril** de
l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être
installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter
toutes autres particularités.

Merci de votre collaboration !

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141

Travaux publics (urgence) 911

(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Garage municipal, voirie 450 743-4572

Aréna (loisirs) 450 743-3205

Piscine 450 742-1602

Local des 3 âges 450 743-5431

Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087

Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL